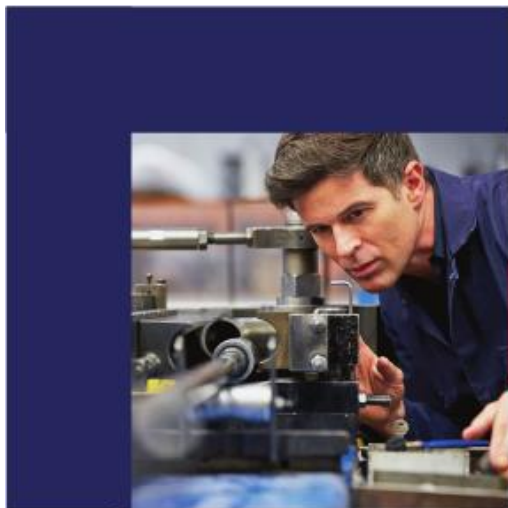




FRANCE NUM



# Charte d'usage des marques-filles de la marque **FRANCE NUM**

**ACTIVATEUR  
FRANCE NUM**

**ENTREPRISE  
FRANCE NUM**

**et**

**PARTENAIRES  
FRANCE NUM**



# **1. Qu'est-ce que France Num ?**

**Les objectifs de l'initiative**





# France Num...

- ... c'est une politique publique partenariale visant l'accompagnement des TPE/PME dans leur transformation numérique.
- Portée par la Direction Générale des Entreprises et les Régions, elle rassemble des acteurs qui accompagnent les entreprises au quotidien, partout sur le territoire.





# Les actions France Num

**Concrètement, la DGE a 3 missions :**

- 1 - Animer la politique publique, coordonner l'engagement des acteurs et les outiller**
- 2 - Démontrer aux TPE/PME les bénéfices concrets de la transformation numérique**
- 3 - Soutenir des actions pour contribuer à l'atteinte des objectifs**

**qui se déclinent en actions...**

**Stratégie globale**

**Site grand public**

**Réseau d'activateurs sur le territoire**

**Plateforme partenariale (RESO)**

**Baromètre annuel France Num**

**Communication grand public : Connecte ta Boite**

**Garantie de prêt France Num**

**MOOC « Ma TPE a rendez vous avec le numérique »**

**Diagnostics CCI/CMA**

**Accompagnements-actions**





## Charte d'usage de la marque

### 1. Qu'est-ce que France Num ?

# Les chartes de France Num

La **charte d'usage**, détaillée ici, s'adresse aux acteurs qui œuvrent à la transformation numérique des TPE/PME. Elle permet de connaître les règles de l'utilisation des marques associées à la marque France Num.

Elle est complémentaire de la **charte graphique** de la marque France Num – réservée à l'État – qui définit les règles d'usage de la marque-mère et de son univers graphique.





## **Charte d'usage de la marque**

### **1. Qu'est-ce que France Num ?**

# **Une marque collective pour la transformation des TPE/PME**

- > La marque France Num est née de la volonté d'unir tous les acteurs de la transformation numérique sous une même bannière.**
- > Si nous souhaitons en faire un levier de mobilisation pour donner un nouvel élan à nos entreprises grâce au numérique, c'est ensemble que nous devons construire ses valeurs.**
- > Accompagnants du public et du privé, vous faites partie du mouvement France Num. En suivant certaines règles, vous pouvez ainsi revendiquer cette appartenance.**
- > Plus vous utiliserez la marque, plus elle sera connue, plus elle prendra de la valeur pour tous ceux qui s'en réclament... à commencer par vous !**





## **2. Utiliser la marque**

**Des règles simples  
pour une marque forte**





# Une marque ouverte mais protégée !

Une marque forte est d'abord une marque lisible. D'où l'intérêt de se fixer quelques règles :

- **Le nom et le bloc marque France Num sont des marques déposées. Tout détournement est contraire aux règles d'usage et porterait atteinte à tout l'écosystème.**
- **Pour gagner en clarté, l'usage du nom et du bloc marque France Num sans autre mention est réservé aux actions de l'Etat dans le cadre de l'initiative France Num.**
- **Les déclinaisons « Activateur France Num » et « Partenaire France Num » peuvent être utilisées par les acteurs concernés, dans le respect de la charte d'usage (voir page suivante).**
- **Tout dépôt de marque reprenant tout ou partie de la marque France Num est interdit et fera l'objet d'une opposition systématique, sauf autorisation exceptionnelle.**







# Retrait de la marque « Entreprise France Num »



La déclinaison de cette marque pour les entreprises : « Entreprise France Num » était initialement proposée. Elle s'adressait aux entreprises qui ont choisi de miser sur le numérique pour se développer. Elle pouvait être utilisée sur leur site, sur les réseaux sociaux, sur les supports de communication, lorsque l'entreprise participait à des événements (salons, congrès, ateliers, etc.).

L'intérêt pour l'entreprise était de :







- Revendiquer ses efforts pour se transformer.
- Renforcer son image de marque auprès de ses clients, ses partenaires, des talents et des investisseurs.
- Bénéficier de la visibilité d'une initiative nationale

**Cette marque n'étant que très peu utilisée, le choix a été fait de la supprimer – elle n'est donc plus utilisable.**





# Les usages de la marque

<b>Logo</b> 	<b>Qui peut l'utiliser ?</b> 	<b>Quel intérêt ?</b> 
	<p>Les utilisateurs étatiques - sauf cas autorisés expressément – en particulier pour la communication sur le dispositif, les événements organisés/ portés/ financés par la mission France Num</p>	<p>Promouvoir la politique incitative à la transformation numérique</p>
	<p>Les acteurs qui accompagnent les TPE/PME dans leur transformation numérique et sont des « activateurs » validés sur la plateforme nationale.</p>	<p>Gagner en visibilité et en impact. Montrer son engagement.</p>
	<p>Les partenaires de France Num identifiés en tant que tel sur le site France Num</p>	<p>Valoriser son engagement au sein de la politique nationale et en faveur de la transformation numérique des TPE/PME. Augmenter la visibilité de l'initiative France Num.</p>



# Activateur France Num

La déclinaison de la marque pour les acteurs qui, au quotidien, aident les entreprises à se numériser.



Pour se revendiquer « Activateur France Num », il faut que son inscription ait été validée sur [notre espace activateur](#) et s'engager à respecter les valeurs de l'initiative.

*Ce sont, conformément à la [charte d'engagement](#), les conseillers publics et privés, conseillers financements, offreurs de solutions.*



Gagnez en visibilité grâce aux actions de communication du programme dans toute la France. Touchez plus de TPE/PME et bénéficiez de la légitimité d'une initiative portée par l'Etat. Revendiquez votre engagement pour la transformation numérique des TPE/PME.



Utilisez-la dans le cadre de vos actions et événements autour de la transformation numérique, sur vos supports de communication, sur Internet, sur les réseaux sociaux, dans vos locaux...





# Partenaire France Num

Un partenaire France Num est :

- un acteur engagé dans la transformation numérique des TPE/PME
- représentatif des TPE/PME en général ou d'un secteur en particulier (fédérations/syndicats professionnels, ...), ou encore d'un territoire (Régions, agences, ...) ([voir liste des partenaires](#))
- qui relaie l'information, met en place des actions pour inciter et soutenir les TPE/PME dans leur transformation numérique, etc.
- reconnu partenaire par France Num après acceptation des engagements réciproques
- il contribue au co-pilotage du dispositif en participant aux réunions bilatérales et multilatérales avec la DGE et les autres membres de l'écosystème

#### ENGAGEMENTS FRANCE NUM

- Animer la communauté de la transformation numérique des TPE/PME et faciliter les échanges entre partenaires
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux relations avec les partenaires
- Initier de nouveaux dispositifs
- Promouvoir et soutenir les initiatives des partenaires
- Mettre en place une marque dédiée
- Organiser des réunions partenaires et du comité de pilotage
- Constituer et animer des groupes de travail

#### ENGAGEMENTS PARTENAIRE

- Mettre en place des actions pour favoriser la transformation numérique des TPE/PME
- Promouvoir le dispositif et la marque France Num auprès de ses publics et/ou de ses membres
- Contribuer au dispositif France Num
- Mettre à jour et remonter des informations
- Mettre en valeur le partenariat avec France Num





## Charte d'usage de la marque

### 2. Utiliser la marque

# Partenaire France Num



La déclinaison de la marque pour les partenaires de France Num



Valorisez vos actions en faveur de la transformation numérique des TPE/PME,

Augmentez la visibilité du dispositif et de la marque France Num auprès de votre public et de vos membres.

Valorisez votre engagement dans une politique nationale.



Utilisez-la lors de communications sur vos propres supports (sites internet, réseaux sociaux, outils, informations à destination des TPE/PME, vidéos, guides, rapports d'activité, communiqués de presse, webinaires, etc.), dans le cadre d'évènements et lors des communications institutionnelles et internes sur votre engagement





# **3. Charte graphique**

## **Les fondamentaux des marques**





# **ACTIVATEUR FRANCE NUM & PARTENAIRE FRANCE NUM**

Les logotypes **ACTIVATEUR FRANCE NUM** et **PARTENAIRE FRANCE NUM** doivent respecter les mêmes caractéristiques telles que décrites dans les pages suivantes :

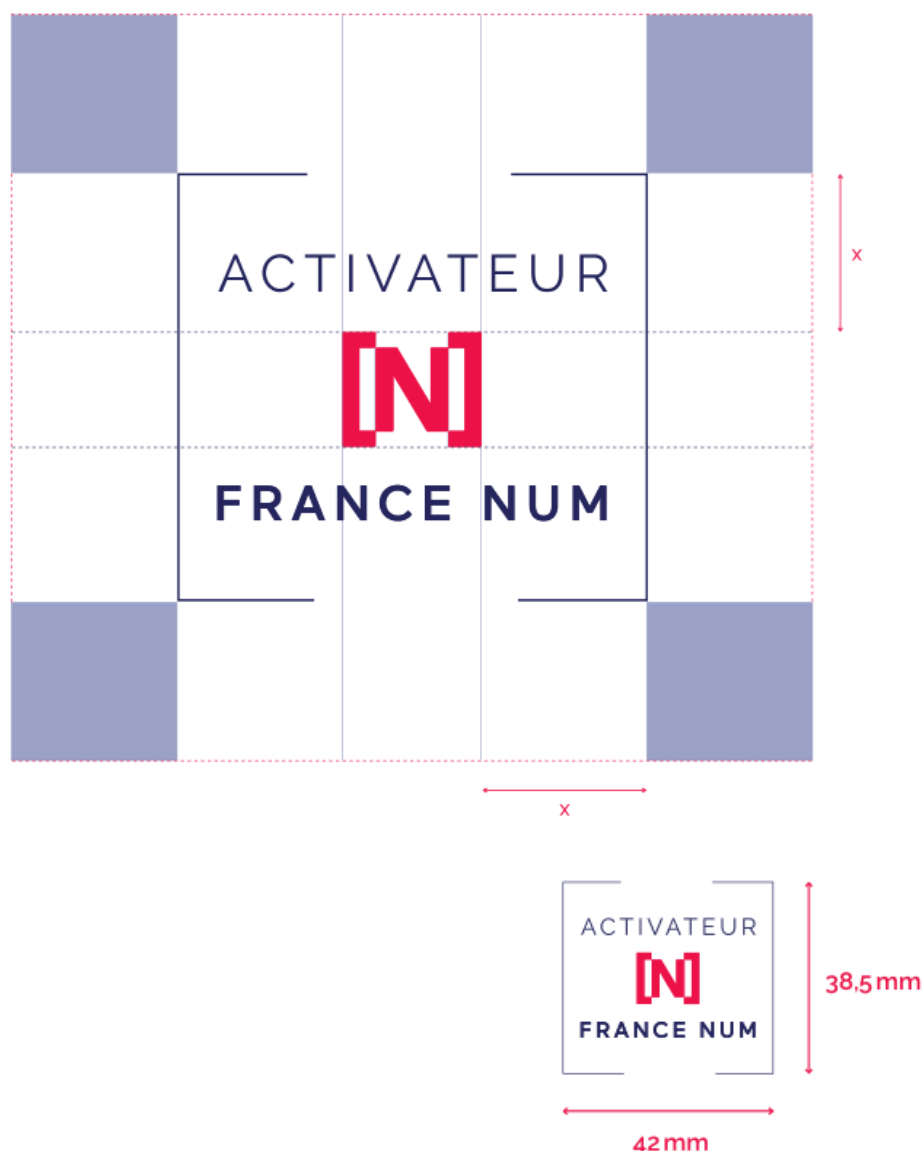
- structure et zone de réserve,
- taille,
- police,
- positionnement

Les indications sont cependant représentées ici sur le seul logo de l'activateur





# Taille du logo et périmètre de sécurité



### Structure et zone de réserve

Le logotype est conçu sur la base d'une structure spécifique qui ne peut en aucun cas être modifiée.

La zone de réserve est définie afin de protéger la lisibilité et l'intégrité visuelle du logotype. Elle est équivalente à la hauteur du monogramme (x)

### Taille minimale (taille réelle)

La taille minimale du logotype assure, quelque soit le support, la reconnaissance de la marque. Elle est de 38,5mm x 42mm.





# Logotypes interdits

~~[N]  
FRANCE NUM~~

~~[N]  
FRANCE NUM~~

~~[N]  
VOTRE MARQUE~~



~~[N]  
FRANCE NUM~~

~~[N] FRANCE NUM~~

Notre logo, c'est l'image même de France Num. Pour conserver sa lisibilité et sa valeur, il faudra parfois freiner nos élans créatifs.

Les couleurs du logo, au sein de la marque activateur ou entreprise, dans sa version bicolore ne peuvent être inversées. Le logo ne peut être utilisé qu'avec les couleurs principales (voir page 17) .

Les couleurs du logo doivent être adaptées au fond . Il ne peut pas être déformé ou recomposé.



# POUR TOUTE QUESTION

## **Contact**

**Direction Générale des Entreprises**

**[fnum.dge@finances.gouv.fr](mailto:fnum.dge@finances.gouv.fr)**

